UICN

Initiatives locales de conservation en Afrique de l'Ouest

Déclaration et pistes d'actions concrètes

PROGRAMME RÉGIONAL AIRES PROTÉGÉES ET BIODIVERSITÉ

FONDS FRANÇAIS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL

BIOPAMA

Déclaration des acteurs locaux sur les initiatives locales de conservation

Nous, représentant la diversité des acteurs locaux engagés dans des actions de conservation : associations, collectivités décentralisées, responsables communautaires, chefs traditionnels et coutumiers, réunis à Ouagadougou les 15, 16 et 17 septembre 2015 pour le Forum des initiatives locales de conservation ;

Convaincus que les approches inclusives et concertées participent à une véritable dynamique de développement local et offrent des bénéfices pour la conservation ;

Conscients que les communautés locales sont attachées à protéger le foncier et le patrimoine naturel et culturel pour leurs valeurs économiques, spirituelles et intrinsèques ; mais que leur engagement quotidien pour la gestion des ressources naturelles n'a pas été suivi par une meilleure participation aux mécanismes de prise de décision ;

Convaincus que les expériences de terrain mises en œuvre par les acteurs locaux ont permis d'atteindre des résultats significatifs, dont la réduction des pressions anthropiques sur les ressources animales, végétales et les habitats dans et hors des aires protégées, la conservation de la biodiversité, l'amélioration des conditions de vie des populations riveraines des aires protégées, l'implication de différents acteurs dans la gestion des zones de conservation ;

Convaincus que ces expériences ont permis d'initier des dynamiques collectives et de tester des démarches et outils visant une meilleure intégration des enjeux de développement et de conservation ;

Engagés à contribuer à la mise à l'échelle de ces initiatives en vue d'une adaptation des politiques de conservation aux échelles nationale et régionale ;

Déclarons que :

1. **L'amélioration de la gestion et de la gouvernance locale des aires protégées passe par l'implication effective de tous les acteurs et le partage équitable des bénéfices, ce qui nécessite la mise en place des cadres de concertation pour une synergie des actions et la prévention des conflits.**
2. **L'amélioration des conditions de vie des populations riveraines est un impératif qui passe à la fois par le maintien et la valorisation des biens et services écosystémiques, ainsi que le développement d'AGR compatibles avec la conservation.**
3. **La création d'un cadre juridique adéquat pour le transfert effectif des compétences et des ressources aux collectivités décentralisées – et aux communautés – permet d'améliorer la gestion des ressources naturelles.**
4. **L'amélioration de la biodiversité et du bien-être des populations passe par la mise en œuvre de mécanismes de financement à long terme au profit des politiques et programmes environnementaux et d'adaptation au changement climatique.**
5. **La connaissance et l'application des lois nationales et des accords internationaux par tous les acteurs permettent de lutter efficacement contre le braconnage, le trafic illicite des espèces fauniques et floristiques et la corruption. Il s'avère indispensable d'adopter et de vulgariser les textes d'application.**
6. **Le développement de synergies transfrontalières contribue à l'amélioration des mécanismes nationaux de gestion des ressources naturelles.**

Fait à Ouagadougou, le 17 septembre 2015

Les participants

Pistes d'actions à l'attention des décideurs

- Conduire un plaidoyer auprès des Ministères en charge de la décentralisation pour l'application des décrets de transferts des compétences et des ressources auprès des collectivités locales en matière de gestion des RN
- Améliorer l'opérationnalisation des dispositifs institutionnels de reconnaissance officielle des initiatives locales de création d'espaces protégés
- Promouvoir les approches inclusives et concertées de gestion et de gouvernance des territoires de conservation à l'échelle locale
- Promouvoir des mécanismes de partage des bénéfices générés de la valorisation des RN en permettant aux acteurs locaux de disposer effectivement et durablement d'une part des recettes générées par les RN (fiscalité locale, collecte des amandes, révision des clés de répartition..)
- Prendre en compte les territoires de conservation dans la planification communale et les politiques d'aménagement du territoire
- Soutenir la mise en réseau et le plaidoyer des acteurs locaux aux échelles nationale et sous régionale

- Accompagner la mise en place de véritables « filières vertes » dans les domaines des PNFL, et de l'écotourisme par le renforcement des capacités et la labellisation
- Promouvoir la mise en commun des ressources humaines et financières et moyens d'action des acteurs publics (structurer les collaborations entre collectivités locales et services étatiques en charge des questions de développement rural, promouvoir l'intercommunalité, etc.)
- Engager des campagnes nationales de vulgarisation des textes de loi en matière d'environnement et de sensibilisation de la population dans toutes ses composantes
- Encourager la participation/implication des acteurs locaux dans les processus de gestion transfrontalière des RN et définir des mécanismes de concertation des acteurs locaux aux démarches de gestion transfrontalière
- Conduire un plaidoyer auprès des bailleurs de renforcer les mécanismes de financement dédiés à la gestion des RN en termes de continuité et de pertinence

De façon plus spécifique

Au Bénin

- Conduire un plaidoyer auprès du gouvernement béninois sur l'importance de l'approche éco systémique et de conservation des RN dans le contexte du changement climatique
- Conduire un plaidoyer auprès du Ministère de l'éducation pour intégrer les aspects environnementaux au sein des curricula

Au Burkina Faso

- Afficher des clés de répartition et de redistribution des bénéfices de la conservation clairs et transparents, de façon périodique.
- Promouvoir la faune sauvage et la filière PFNL (transformation, valorisation, vente, marketing)

En Côte d'Ivoire

- Promouvoir l'approche intégrée de tous les acteurs pour la mise en œuvre de projets construits autour des AGR
- Renforcer les initiatives transfrontalières de gestion des RN

Au Ghana

- Promouvoir des actions de sensibilisation environnementales des populations sur le long terme

Au Niger

- Généraliser et promouvoir la pratique de la RNA sur toute l'étendue de la zone girafe
- Organiser une campagne de sensibilisation pour le respect des clauses définies dans les conventions locales

Au Togo

- Écrire une note d'intention pour une réforme de la législation foncière
- Promouvoir l'approche intégrée de tous les acteurs pour la mise en œuvre de projets construits autour des AGR

Les conditions de mise à l'échelle des initiatives locales discutées lors d'un forum…

Le Forum sous-régional des initiatives locales de conservation s'est tenu à Ouagadougou du 15 au 17 septembre 2015. Il a été organisé par le programme Aires protégées pour l'Afrique Centrale et Occidentale de l'UICN avec le soutien du FFEM (Programme PPI, Projet TC-AO) et de l'Union Européenne (Programme BIOPAMA), sous le parrainage de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) à travers le Commissaire chargé de la Sécurité Alimentaire, de l'Agriculture, des Mines et de l'Environnement (DSAME). Il s'inscrit dans le cadre des programmes de renforcement des capacités de la société civile ouest africaine (PPI, TC-AO, BIOPAMA), dans la continuité des acquis de la première édition, organisée en 2010.

Ce forum s'inscrivait dans un processus de **valorisation des expériences et des résultats, de capitalisation et de construction d'un plaidoyer par les acteurs locaux** en faveur de la gestion durable des ressources naturelles. Il visait à **tirer un bilan des interventions de la société civile** en réponse aux grands défis actuels de la gestion des ressources naturelles, **partager et valoriser les expériences**, pratiques et savoir-faire et **s'interroger sur les conditions d'un changement d'échelle** afin de **passer d'initiatives locales à des stratégies et politiques territoriales** (nationales et supranationales).

107 acteurs locaux issus de **dix pays** (Burkina Faso, Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana, Niger, Sénégal, Togo, Cameroun, Suisse et France) **représentatifs de la diversité des acteurs intervenant dans le domaine de la gestion durable des ressources naturelles** y ont participé :

- ONG de conservation
- collectivités locales
- instances communautaires
- chefs coutumiers
- services déconcentrés de l'État
- décideurs des ministères et de l'UEMOA
- personnes ressources
- partenaires techniques et financiers.

La déclaration du forum et les pistes d'actions concrètes formulées par les participants contribueront à **l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques environnementales plus inclusives** et une prise en compte dans les programmes et politiques (d'aménagement du territoire et de développement local) nationales.

Le projet Gestion des Territoires de Conservation (TC-AO) en Afrique de l'Ouest (2012-2015) a pour objectif de promouvoir la gestion effective d'espaces naturels remarquables par des instances de gestion territoriale locales, décentralisées ou communautaires, en association avec des ONG de conservation et les populations locales, sur 7 sites de 5 pays d'Afrique de l'Ouest.

Le Programme de Petites Initiatives (PPI) est mis en œuvre depuis 2006 par le Comité Français de l'UICN avec le soutien de l'UICN PACO. Il permet de financer et renforcer les capacités de la société civile de 26 pays africains dans la mise en œuvre de projets de terrain promouvant la conservation de la biodiversité et/ou la lutte contre les changements climatiques tout en contribuant au développement socio-économique des communautés bénéficiaires.

UNION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE

Programme Régional Aires Protégées et Biodiversité
01 BP 1618 Ouagadougou 01
Burkina Faso
Tél. : + 226 25 40 99 42
E-mail : paco@iucn.org
www.iucn.org/paco

Cette plaquette a été produite par :
Initiatives Conseil International